

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [11]

Artikel: Margrit Schilling : officier au Service complémentaire féminin

Autor: Schilling, Margrit

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276186>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Margrit Schilling officier au Service complémentaire féminin

Margrit Schilling est greffière au Tribunal fédéral et officier au Service complémentaire féminin. Pour elle le patriotisme passe par la notion de responsabilité, et dans cette responsabilité, les femmes ont leur mot à dire ! Mais voyons plutôt ce qu'elle nous dit.



Margrit Schilling : Tout d'abord, avant de répondre à vos questions, une mise au point. Vous m'avez dit que votre dossier comprendra mon point de vue et celui d'une « femme pour la paix ». Je désire éviter toute équivoque à cet égard : faire du Service complémentaire féminin ne signifie nullement agir à l'encontre de la paix et de son maintien. Au contraire, à mon avis, le Service complémentaire féminin œuvre pour la paix. Il n'y a aucun paradoxe en cela. Pourrait-on prétendre que celui qui s'assure contre les accidents et paie des primes favorise la survenance des accidents ?

Femmes Suisses : Mais si vous n'êtes pas pour la guerre, c'est tout de même en perspective d'une guerre que vous faites du service, non ?

M.S. : Il y a toujours eu des guerres : elles se déclenchent, hélas, en dehors de notre volonté. Les partisans de la paix, notamment les femmes, n'ont jamais pu les empêcher. Contrairement à l'opinion de certains, je ne crois pas que le fait d'être pour le maintien de la paix implique qu'aussi longtemps que la paix dure, il faille s'abstenir de toute activité qui prenne en considération la possibilité même lointaine qu'une guerre éclate, contre notre volonté et malgré nos efforts. Pour ma part, je préfère me préparer à être utile en cas de nécessité. Car, il faut le souligner, il n'y a pas que la guerre. Ce que nous apprenons au SCF s'applique en bien d'autres circonstances. Apprendre à sauver quelqu'un, à se protéger, par exemple, contre des radiations, à s'abriter et abriter les autres, à organiser des secours, à choisir le comportement adéquat en cas de danger, voilà des connaissances qui peuvent s'avérer bien utiles même en temps de paix, notamment lors de catastrophes naturelles ou accidentelles. Je comprends mal que l'on puisse s'opposer à ce que des femmes apprennent à se protéger, à protéger et à aider les autres : c'est-à-dire à accomplir un rôle qui leur convient particulièrement. Ne va-t-il pas de soi que l'on prête secours lors d'un accident de la circulation et que l'on acquiert au préalable les connaissances élémentaires d'une aide efficace ?

F.S. : Est-ce pour cette raison seulement que l'on entre au SCF ?

M.S. : Les raisons peuvent être nombreuses et différentes. Pour ma part, j'ai évolué. Mes motivations ne sont plus aujourd'hui tout à fait les mêmes que celles qui m'ont conduit à m'annoncer. Je faisais alors énormément de sport et je pensais que cette activité complémentaire pouvait me convenir. J'y suis allée un peu pour « voir », en me disant « pourquoi pas ? ». C'est par la suite que j'ai acquis une conviction plus profonde de l'utilité de cette action. Le service m'a rendue consciente de la réalité des dangers que nous courons et de la nécessité d'être préparée à y faire face.

F.S. : Cette prise de conscience vous est-elle venue avec une prise de conscience patriotique ?

Qu'est-ce que le SCF ?

Le 3.4.1939, le Conseil Fédéral signe une ordonnance qui accepte les femmes comme « volontaires... dans toutes les catégories des Services complémentaires où elles sont en mesure d'exercer leur activité. »

Au cours de l'année 1940, 18 000 femmes sont instruites. Le 19.11.1948, par un arrêté et une ordonnance du CF, le SCF est admis officiellement dans l'armée.

Le SCF ne constitue pas au sein de l'armée un corps indépendant. Les personnes qui en font partie sont incorporées dans les divers unités et états-majors.

Les catégories de service ouvertes aux femmes sont les services administratif, de cuisine, de la poste de campagne, d'assistance, de repérage et de signalisation d'avions, d'alerte des

M.S. : Selon certains, on dirait qu'il est presque indécent de parler de patriotisme, voire même utiliser ce mot. C'est ridicule pour les uns, dépassé pour les autres, ce n'est qu'une forme de xénophobie. Or, le sentiment profond d'une population — combien, et heureusement, différenciée en Suisse — d'avoir à partager un destin commun, puisqu'elle est liée par une unité qui s'est formée tout au long d'un développement commun, n'a rien à voir avec le chauvinisme et encore moins avec la xénophobie : le patriotisme est la prise de conscience d'appartenir à cette communauté et d'avoir des responsabilités envers elle. Je préfère cette notion de responsabilité à celle que recouvre le terme un peu vague — et à mon avis, impropre — d'« amour » de la patrie.

F.S. : Responsabilités envers la communauté suisse... seulement ?

M.S. : J'appartiens aussi à la communauté mondiale, si vous voulez ; l'idée d'être « Weltbürger » ne m'est pas étrangère. Mais l'un n'exclut pas l'autre, bien au contraire. C'est un fait que je suis née dans un pays, que j'y vis, que ce pays a des institutions que nous lui avons données, que je suis responsable avant tout en tant que citoyenne active envers ce pays et sa communauté et que dans ce pays ma contribution peut avoir une portée effective et non seulement théorique.

F.S. : Vous exercez une activité que les hommes ont jusqu'à très récemment monopolisée. Mais cette responsabilité dont vous parlez a elle aussi été considérée depuis toujours comme « l'affaire des hommes »...

M.S. : Dans le monde d'aujourd'hui, je pense que nous sommes, nous les femmes, concernées autant que les hommes. Ce n'est pas seulement une question de principe : c'est une réalité qu'il serait vain de contester. Ni les guerres, ni les catastrophes ne sont l'affaire des hommes seulement, puisqu'elles touchent tout le monde. C'est la raison pour laquelle les femmes sont engagées, elles aussi, à servir. Pas forcément, bien sûr, dans le Service complémentaire féminin, qui n'est pas l'unique solution. Mais il faut que les femmes prennent conscience de cette réalité ; on les entend trop souvent dire : « Cela ne me concerne pas ». Sommes-nous en droit de rester passives en comptant simplement sur l'aide d'autrui en cas de guerre ou de catastrophe pour assurer notre propre protection ?

F.S. : Est-ce une manière de dire qu'à l'égalité des droits correspond l'égalité des devoirs ?

M.S. : Egalité de devoirs ne signifie pas identité de devoirs. Chacun est appelé à servir selon les aptitudes qui lui sont propres. Je ne pense pas, par exemple, que les femmes devraient prendre part aux combats. Mais il y a moyen de collaborer, en tant que citoyen et en tant que citoyenne, à une cause qui nous concerne tous : le patriotisme, pour moi, c'est cela.

transmissions, des pigeons voyageurs et des automobilistes.

La formation se compose d'un cours d'introduction de 27 jours, de cours complémentaires de 13 jours max. par année (tous les deux ou trois ans selon les groupes) ; au total 91 jours.

Les conditions d'admission sont la jouissance des droits civils, être apte au service et être âgée de 18 à 35 ans.

Les fonctions de cadres sont les chefs de groupes (sous-officiers), les intendantes et les comptables (sous-officiers supérieurs), et dans les fonctions d'officiers, les chefs de service, chefs de colonne et chef SCF.

C'est Mme Johanna Hurni qui détient actuellement le plus haut grade (chef SCF).

Il y a environ 2 500 femmes engagées aujourd'hui dans le SCF.